

FRATERNITE



www.fraternite.bj



ELECTIONS GENERALES DE 2026

P. 6-10

Le dernier virage

Editorial

Par Anicet Carlos OKE

Fraternité pour l'éternité

Un quart de siècle ! Dans la vie d'un organe de presse paraissant au quotidien, il n'y a peut-être pas de quoi pavoiser. Mais dans le contexte médiatique du Bénin post démocratique, il y a lieu de s'arrêter sur l'événement. C'est que les maladies infantiles sont si nombreuses, qui tuent les journaux, avant la poussée des dents. L'environnement est généralement peu incitatif. Parce que les lecteurs veulent lire les journaux sans les acheter. Les politiciens sont, tantôt partenaires et complices, tantôt manipulateurs malicieux ou adversaires résolus. Au pouvoir, ils ne veulent ...

Le personnel politique face à son destin

Avis partagés des politologues Juste Codjo et Gilles Gohy



CADRE DE CONCERTATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

P. 8

Les réserves de Richard Boni Ouorou

Opinion

CADRE DE CONCERTATION DES PARTIS DE L'OPPOSITION

Ce qu'en dit Richard Boni Ouorou

Je ne suis pas a priori contre le Cadre de concertation mis en place par les partis d'opposition. Comme je l'ai souligné dans une interview récente, dans un contexte idéal, il renverrait à un mécanisme au sein duquel on discute et on débat afin d'en sortir avec un projet de société uniforme constituant une véritable alternative à celui du gouvernement. Je désapprouve le Cadre de concertation tel que je le perçois dans ses intentions purement politiciennes. Je suis contre pour des raisons idéologiques et aussi pour des postures politiques qui ont été les miennes depuis que je prends la parole dans le débat public dans notre pays. Je suis contre du fait de certains précédents politiques. Je suis contre en raison de différence de visions politiques.

Le déficit d'idéologie politique et des projets politiques clairs

C'est un truisme que d'affirmer que les hommes sont différents les uns des autres. Sur le plan politique, cette différence se traduit par une pluralité d'approches théoriques de l'organisation et du fonctionnement du pouvoir ainsi que de la construction et de la gestion de la société. On distingue fondamentalement deux approches : la conservatrice et la progressiste connue respectivement sous les vocables de droite et gauche dans les démocraties libérales.

Même si ces notions ne recouvrent pas un contenu idéologique fixe, on peut néanmoins noter que les partisans de droite sont attachés aux traditions, à la hiérarchie et aux mérites individuels. Ils militent à cet effet pour les valeurs de liberté, de libéralisme économique notamment la liberté d'entreprendre, la non-intervention de l'État dans l'économie, le respect de la propriété privée, la préservation de l'identité nationale, de la famille, l'ordre, la sécurité, l'autorité et la justice.

Quant aux adeptes de la gauche, ils sont en faveur du changement social vers une société plus égalitaire. Ils favorisent à cet effet les valeurs de liberté fondamentale, de libéralisme des mœurs, de solidarité, de désobéissance civique, de tolérance, de justice sociale, de nationalisation des biens, de la planification économique et de la priorité donnée aux services publics.

Au-delà de ce clivage, on distingue les extrêmes communément appelés extrême droite et extrême gauche.

L'extrême droite repose sur trois piliers : le rejet de l'immigration, sa conception autoritaire du pouvoir et un certain discours antisystème emballé dans des postures populistes. C'est à ce courant politique qu'appartiennent les mouvements nazis, néo-nazis et fascistes.

En ce qui concerne l'extrême gauche, sa principale motivation est le renversement du capitalisme en faveur d'une société sans classes sociales. On y trouve des marxistes de diverses obédiences (trotskiste, maoïste, etc.) ou encore des anarchistes.

Au milieu de ces quatre groupes se trouve le centre, appelé couramment centriste ou libéral. Ce courant de pensée politique se caractérise par la défense d'un équilibre ou d'un compromis entre l'idéal de l'égalitarisme et la nécessité d'une hiérarchie sociale. Cette approche conduit en pratique à une modération entre l'interventionnisme et le laissez-faire sur le plan

économique, ainsi qu'entre progressisme et conservatisme sur le plan sociétal et culturel. Selon que les valeurs de gauche ou de droite prennent plus d'importance, le mouvement politique sera qualifié de centre gauche ou de centre droite.

Cela dit, si l'on rapporte ces différentes approches idéologiques dans notre champ politique, force est de constater que les structures partisans béninoises sont difficilement classifiables dans la description faite ci-dessus. Et pourtant, au lendemain de la Conférence nationale, on pouvait distinguer des partis politiques qui revendiquaient ou qui étaient classés dans l'une de ces appartenances idéologiques. Il s'agit de mémoire du Parti Communiste du Bénin (PCB), du Parti Social-Démocrate (PSD) et la Renaissance du Bénin (RB). Les deux premiers, le PCB et le PSD, étaient classés à gauche, car respectivement communiste et socialiste. La RB, quant à elle, était considérée comme étant de droite.

Une observation d'ordre anthropologique s'impose ici. En effet, le PCB et le PSD avaient comme bastion politique la partie sud-ouest du Bénin, notamment le pays adja d'où étaient originaires les deux dirigeants historiques de ces formations politiques, Pascal Fantodji et Bruno Amoussou. La structure politique et administrative du pays adja était loin d'être unitaire et hiérarchique ; elle reposait en effet sur une organisation de type segmentaire et acéphale, où le pouvoir est exercé de manière horizontale et collégiale par des chefs de famille, de clan ou de village. Ne pouvait-on pas voir dans cette organisation, une prédisposition à une idéologie politique de gauche ?

À l'inverse, la RB était souvent perçue comme le parti des Aboméens. Le royaume d'Abomey, connu pour sa structure monarchique bien rigide et bien hiérarchisée, fonctionnait suivant des règles et coutumes ancestrales auxquelles sont pour la plupart encore attachés ses natifs. Ce cadre monarchique pourrait-il expliquer l'orientation plus à droite de la RB ?

En ce qui me concerne, je suis le fruit d'une union d'un ressortissant du septentrion et d'une originaire du sud du Bénin. Ayant grandi dans les deux pôles du pays, navigant entre langues et cultures, j'ai sans doute développé une vision équilibrée et orientée vers le compromis dans la construction et la gestion politique de la cité.

Alliances politiques contre développement

Revenons à l'actualité. Les partis politiques au Bénin ne semblent pas se positionner idéologiquement selon les canons classiques des idées et des valeurs politiques. Cela soulève une question fondamentale : quelle est donc leur vision d'organisation, du développement et de gestion de la société béninoise ?

Cette question ouvre un débat central : comment des formations politiques aux idéologies différentes ou sans idéologies définies, peuvent-elles collaborer dans un cadre dit de concertation ?

Depuis la Conférence nationale du Bénin, l'histoire politique de notre pays révèle que l'accession à la magistrature suprême est moins le fait des partis que celui des alliances.

En 1991, le président Nicéphore Soglo a été élu sous la bannière d'une coalition dénommée Union pour le triomphe du renouveau démocratique. Il créera plus tard la RB

son parti politique. En 1996, le général Kérékou remporte l'élection sous l'égide du Front d'action pour le renouveau et le développement. En 2001, sa réélection est portée par l'Union pour le Bénin du futur. En 2006, le président Yayi est élu avec le soutien de la coalition "Cauris" qui deviendra plus tard Forces Cauris pour un Bénin Emergent et qui l'accompagnera dans sa réélection de 2011. Au cours de ce scrutin, son principal adversaire, Maître Adrien Houngbédji, était soutenu par une alliance appelée Union fait la Nation. En 2016, Patrice Talon a accédé à la présidence grâce au soutien d'une coalition hétéroclite, composée de divers partis et mouvements politiques, ainsi que de personnalités politiques. Son challenger au cours de cette élection, Lionel Zinsou, était soutenu d'une part, par les FCBE vidées de sa substance, et d'autre part, d'une alliance de dernière minute composée de la RB et du Parti du Renouveau Démocratique de Adrien Houngbédji. Les transfuges des FCBE étaient, pour l'essentiel, allés apporter leur soutien à Patrice Talon.

Une politique sans projet de société ?

Les alliances au Bénin ont souvent été des coalitions de circonstance, motivées par la conquête et la gestion du pouvoir. Cette dynamique politicienne relègue les questions de développement au second plan. Les antagonismes politiques se résument à une confrontation mouvance-opposition, loin des débats idéologiques ou de projets de société. On peut l'affirmer sans se tromper, la politique est comprise chez nous comme la simplissime conception opposition contre mouvance.

Sous ce prisme, il ne s'agit que d'une vulgaire question de conquête et de gestion du politique sous fond de pathos. On cherche ici en effet à émouvoir les électeurs en invoquant des thèmes à fortes valeurs symboliques : l'alternance, le système électoral, la gouvernance, l'unité et la cohésion nationale, etc. Les membres dits de l'opposition n'ont de cesse de crier aux atteintes supposées ou réelles de la démocratie, de l'État de droit, de la violation des lois, et, surtout, de la compromission du système électoral (des éléments sur lesquels on peut très bien s'accorder). On est ici dans un cas typique d'opposition systématique qui ne fait pas avancer le débat public.

À l'inverse, les partisans de la mouvance au pouvoir s'emploient à dépeindre en noir et à vouer aux gémonies les membres de l'opposition. La fonction essentielle des partis dit de la mouvance consiste à apporter un soutien inconditionnel aux actions du chef de l'État.

Ce faisant, il n'existe pas de confrontation de deux visions de société portées par chaque camp et pouvant permettre aux citoyens de se faire une idée précise de l'état du pays, des insuffisances de l'action gouvernementale et de la faisabilité de l'alternance proposée par le camp dit de l'opposition. Le regard des citoyens est donc faussé par une vision binaire de l'offre et de l'action politique réduites à de vulgaires et médiocres considérations politiciennes.

Quel cadre de concertation ?

Pour en revenir au Cadre de concertation,



il convient pour moi de faire observer, qu'il ne saurait être un événement politique offrant une tribune aux politiques pour des discours, peut-être pertinents, sans intérêt pour le bien-être des populations.

Le Cadre de concertation ne saurait également être le réceptacle de débats sur le système électoral. Il m'apparaît judicieux d'évoquer un fait : aucun président de l'ère démocratique n'a été élu avec un système électoral qu'il a lui-même élaboré. Nicéphore Soglo a triomphé en 1991 du général Kérékou alors président en exercice qui a pris sa revanche 5 ans plus tard sur le même adversaire. Le président Yayi Boni a été élu contre toute une classe politique lui qui n'avait jusqu'à son élection aucun actif politique. Que dire du président Talon qui a été confronté au candidat du régime sortant mais qui l'a pourtant emporté haut la main.

Le point commun de toutes ses victoires est une organisation optimale, du sérieux et une mobilisation militante à toutes épreuves. Ni Soglo en 1991, ni Kérékou en 1996, ni Yayi en 2006 et encore moins Talon en 2016, n'ont passé le temps à remettre en cause le système électoral. Bien au contraire, les supputations et suspicions de fraudes faites autour du système électoral entre deux élections, et plus récemment l'objectif de caporaliser le pouvoir dans le temps et sur des générations, ont donné lieu à une inflation législative qui a abouti à une complexification administrative, organisationnelle et onéreuse dudit système. Il est fort à craindre que le Cadre de concertation, tel qu'envisagé par certains ne contribuera, hélas, qu'à l'accroissement de cette inflation.

La rencontre dite Cadre de concertation doit servir de lieu d'échanges sur les visions de société de chacun des acteurs selon l'idéologie incarnée et les valeurs qu'ils défendent en politique. Il s'agira de les confronter afin de voir les points communs, de rechercher la conciliation des points de divergence, de définir les modalités de mise en œuvre et, surtout, de déterminer son mode de communication à l'endroit des populations.

Mais s'il y a une raison au-dessus de toutes les autres qui met en exergue le caractère opportun du Cadre de concertation, c'est qu'il est une occasion exceptionnelle pour une bonne partie de la classe politique d'offrir une image de véritables hommes d'État à la hauteur des enjeux auxquels le pays est emmené à faire face pour le bien-être et l'épanouissement du peuple. Au cas contraire, ma question demeure : quel cadre de concertation ?

Richard Boni OUOROU

CALAVI À LA MARCHÉ

Un événement sportif incontournable pour le bien-être

Le samedi 29 novembre 2024, la commune d'Abomey-Calavi a vibré au rythme de la santé et du bien-être, grâce à l'initiative du Club EbeN Sport et Solidarité, soutenu par l'Association March Pro et le District du Sport pour Tout Abomey-Calavi. L'événement, intitulé "Calavi à la Marche", a réuni plus de 200 participants provenant de divers horizons pour une marche conviviale à travers plusieurs quartiers de la Cité Dortoïr.

Jéconias ADANLE (stag)

Cette initiative s'inscrit dans une volonté de promouvoir l'activité physique et de sensibiliser la population à l'importance du



sport pour la santé. Le thème de cette édition était « Sauvons des vies à travers le sport ». L'événement a compté sur la présence du Maire de la Commune d'Abomey-Calavi, Angelo AHOANDJINO, ainsi que plusieurs membres du conseil communal. Pour Maxime Justifore Gélé, président du Club EbeN Sport et Solidarité, l'objectif est clair : « Amener la population béninoise à faire du sport pour préserver notre bien-être et notre santé. Faire de la marche, c'est comme donner des médicaments à son corps »

Les organisateurs ont également salué la présence de délégations internationales, notamment du Togo, du Ghana et de la Guadeloupe. Aniz Mathiaza, représentante de la Guadeloupe, a exprimé son enthousiasme à l'issue de l'événement : « Nous



souhaitons établir des partenariats entre les clubs de Guadeloupe et EbeN Sport. Cette initiative est un modèle à suivre ». L'événement s'est déroulé dans une atmosphère joyeuse, animée par des prestations musicales et des danses traditionnelles qui ont rythmé la marche et apporté une touche festive à la journée. Les participants ont ainsi non seulement pris soin de leur santé, mais ont également profité d'un moment de détente et de partage culturel.

Le Maire Angelo AHOANDJINO a salué cette belle initiative, soulignant son rôle fondamental dans le développement de la commune. « Cette initiative vient à point

nommé comblé pour combler un vide tout le temps décrié. Aujourd'hui le sport est en train de prendre une place et ceci contribue efficacement au développement de la Commune. Il faut des hommes en bonne santé, car le développement de notre commune n'est pas possible sans de telle qualité d'hommes en santé et des hommes en forme. C'est pourquoi ce sport n'épargne personne...le Sport est apolitique » a déclaré le Maire. Fort du succès de cette première édition, les organisateurs ont d'ores et déjà annoncé un rendez-vous pour l'année prochaine, avec l'espoir de voir cet événement grandir et toucher encore plus de participants.

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE VIH SIDA

Les acteurs font le bilan et des perspectives pour le bien-être des malades

Isac A. YAI

A l'instar de la communauté internationale, le Bénin a célébré hier, dimanche 01 décembre 2024, la journée mondiale de lutte contre le VIH Sida. Occasion pour les autorités béninoises et les partenaires techniques et financiers de faire le bilan du chemin parcouru, des défis relevés et surtout de faire des projections sur les combats futurs à mener pour le bien-être des personnes vivant avec le VIH Sida et pour le respect de leurs droits. Ayant pour thème « Suivons le chemin des droits », cette journée a officiellement été célébrée au palais des congrès en présence de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre ce mal. Pour Alain Orounla, préfet du département du Littoral, cette journée est un moment privilégié pour réfléchir, célébrer les avancées et renouveler l'engagement collectif dans la lutte contre le VIH SIDA. Occasion pour Aminatou Sar, coordonnatrice du système des Nations-Unies de rappeler quelques statistiques et les défis à relever en faveur des personnes vivant avec le VIH Sida. « En 2023, 36,9 millions de personnes vivaient avec le VIH, dont 1,3 million de nouvelles infections. 631 décès dus au sida ont été enregistrés. Depuis le début de la pandémie, 85,6 millions de personnes ont été infectées par le VIH et 44 millions sont décédées du sida, soit près de 10 millions par décennie. Malgré ces chiffres alarmants, des avancées spectaculaires ont été réalisées ces dernières années dans la lutte contre le VIH. En 2023, 37 millions de personnes, soit un peu plus des trois quarts de toutes les personnes vivant avec le VIH, ont eu accès à une thérapie antirétrovirale. Les infections nouvelles ont diminué d'environ 40% depuis 2010. Ces progrès montrent que, malgré les défis, nous avançons vers un avenir

sans sida », a-t-elle fait savoir. A ces statistiques mondiales, l'ambassadeur des Etats-Unis près le Bénin, a ajouté celles du Bénin réalisées avec le concours de son pays. « Le Plan présidentiel d'aide d'urgence des Etats-Unis à la lutte contre le Sida, PEPFAR, le plus important programme mondial de lutte contre le VIH, a été lancé au Bénin en octobre 2021 afin d'accélérer les progrès vers les objectifs fixés. Avec un budget annuel de 3,7 milliards de francs CFA, les interventions du PEPFAR, mises en œuvre en partenariat étroit avec le gouvernement du Bénin, dont 17 sites de soins, soutiennent désormais 40% de toutes les personnes au Bénin recevant un traitement antiviral. Depuis le début du programme, les accords du PEPFAR ont permis d'identifier 10 061 nouveaux cas de séropositivité, de mettre 9 305 nouveaux cas sur le traitement antiviral, d'atteindre 95% de suppression de la charge virale sur les sites d'intervention, ce qui signifie que la maladie ne peut pas être transmise », a-t-il fait savoir.

Selon Marius Akotchou, représentant du président du conseil d'administration du Réseau Béninois des Associations de Personnes vivant avec le VIH (REBAP+), la lutte contre le VIH Sida va au-delà des chiffres et de la prévalence. Elle concerne aussi la protection des droits fondamentaux de chaque individu. « Nous savons que le VIH prospère dans les environnements où les droits humains sont parfois méprisés, la stigmatisation, la discrimination et les inégalités alimentent l'épidémie. Les personnes vivant avec le VIH, les marginalisés, comme les travailleurs de sexe, les hommes et les femmes ayant des rapports sexuels avec les autres, les utilisateurs de drogues et même les femmes et les jeunes ont dû faire face à des barrières injustes pour accéder aux soins, à l'information et à une vie digne



et méritée », a-t-il déclaré. Cela fait dire à Paterne Akossinou, représentant des jeunes vivant avec le VIH qu'« En suivant le chemin des droits, nous suivons le chemin vers l'espoir, l'équité et la dignité pour tous ».

Pour Benjamin Hounkpatin, ministre de la santé, les personnes vivant avec le VIH ont leur place dans la société comme tous les autres individus. « Les personnes vivant avec le VIH doivent être respectées et protégées en toutes circonstances. Elles ne doivent souffrir ni de stigmatisation, ni de discrimination, encore moins de margi-

nalisation. Tout en restant focus sur le renforcement des droits des personnes vivant avec le VIH, il est important de renforcer la prévention à travers la campagne de sensibilisation pour que chacun comprenne que la prévention reste l'une des armes les plus efficaces dans la lutte contre la propagation du VIH », a-t-il indiqué.

A l'en croire, jusqu'au 10 décembre, une série d'activités seront menées dans certains centres de santé sur toute l'étendue du territoire national en vue de lutter efficacement contre le VIH Sida.

Papa, maman!

Le respect du rendez-vous vaccinal permet de vaincre les maladies infantiles. Faites donc vacciner vos enfants à bonne date.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ENTREPRENEURIALES

L'ADPME façonne une centaine de jeunes entrepreneurs de l'UAC et l'UP

L'Agence de Développement et de Promotion des PME (ADPME), en collaboration avec le Centre de Promotion et d'Encadrement des PME (CEPEP), a renforcé l'esprit entrepreneurial des étudiants des universités d'Abomey-Calavi et de Parakou. Initiée en début d'année avec 250 participants, cette activité a permis de sélectionner une centaine de jeunes porteurs des meilleures idées d'entreprise pour bénéficier d'une formation approfondie offerte par le CePEPE. La 4ème cohorte des bénéficiaires a été gratifiée à la fin de la formation au cours d'une cérémonie qui a eu lieu ce vendredi 29 novembre 2024 dans la salle de formation du CePEPE.

La dernière cohorte de formations initiées dans le cadre du Mois de l'Entrepreneuriat a officiellement pris fin. Ces ateliers, d'une durée de six jours, ont débuté le 25 novembre dernier et se sont achevés sur une note festive, marquée par la remise d'attestations de participation, de certificats pour les meilleurs et de cadeaux pour les lauréats ayant brillé dans les activités pratiques. Cette initiative, portée par la Direction de la Promotion de la Micro-

Entreprise, vise à stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation chez les jeunes. Ces formations ciblées offrent aux porteurs d'idées et de projets d'entreprise les outils nécessaires pour structurer leurs ambitions, acquérir des compétences clés et adopter les comportements des entrepreneurs à succès. Grâce à l'appui de partenaires stratégiques, une dizaine de modules ont été élaborés et dispensés par des experts, permettant aux participants de s'auto-évaluer, de s'entraîner et de se perfectionner. Au-delà de la théorie, ces sessions ont été une opportunité unique de confronter les idées à des réalités concrètes et de renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs en devenir. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la volonté de faire du Mois de l'Entrepreneuriat un véritable catalyseur d'innovation et de développement pour les générations futures. « Des modules liés à la prise de risques calculés, à la persévérance, à l'engagement, à la responsabilité personnelle, aux réflexes d'opportunité et d'initiative ont été développés pour leur permettre de mieux comprendre ces compétences entrepreneuriales. Au-delà de l'accompagnement non financier que nous offrons pour promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, nous proposons également d'autres formations comme l'éducation financière,



destinées aux dirigeants et responsables techniques des micro et petites entreprises. En formant les jeunes porteurs de projets et les responsables d'entreprises, nous les aidons à structurer leurs idées, à comprendre les exigences du succès entrepreneurial et à se préparer à relever les défis de l'entrepreneuriat », a déclaré Mohamed Chabi Lafia, Directeur de l'accompagnement technique et de soutien aux PME à l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME).

Une dizaine de modules ont été dispensés par les formateurs pour leur permettre, dans un premier temps, de reconnaître les comportements des entrepreneurs à succès et de les identifier, de les comprendre, de s'auto-évaluer, de s'entraîner et, par la suite, de développer leurs compétences à travers des outils et concepts déployés durant ces six jours. « Au cours de cette formation, les participants ont eu à créer des entreprises réelles qu'ils ont dirigées, mises en œuvre et pilotées tout au long de ces six jours,

avec à la clé des résultats concrets. La formation est conçue selon une pédagogie spécifique où les participants identifient une opportunité, créent une entreprise, et suivent les outils mis à leur disposition pour valider cette opportunité. Ils s'assurent ainsi que l'opportunité identifiée est viable et permet de générer des résultats satisfaisants. Ce processus inclut une validation approfondie de l'opportunité, mettant l'utilisateur au cœur de cette étape pour recueillir ses observations, corriger cette opportunité, et élaborer une solution répondant véritablement aux attentes des clients », a confié Chanel Ahodo-Ounsou, formateur EMPRETEC/CePEPE. La représentant des bénéficiaires, Odile Djokpoui a exprimé une profonde gratitude envers l'ADPME et le CEPEPE pour cette expérience transformative. Elle a salué l'expertise des facilitateurs et promis, au nom des participants, d'incarner les compétences entrepreneuriales acquises pour un impact durable et inclusif.



SÉANCE D'INFORMATIONS ET D'ÉCHANGES

La SoNaMA expose ses innovations agricoles aux producteurs du Bénin et de la sous-région

De nombreux producteurs agricoles, venus du Bénin et de divers pays étrangers, ont participé à une séance d'informations et d'échanges organisée par la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA). Cette rencontre, qui s'est déroulée sur trois jours, s'est clôturée ce jeudi 28 novembre 2024 sur le nouveau site de l'Okpara. L'objectif principal était de présenter les performances et les innovations de la SoNaMA depuis sa création, ainsi que de promouvoir la mécanisation agricole.

Aquilas Mahoutondji TAKO

Le Directeur Général de la SoNaMA, Éric Renaud, s'est dit honoré par la participation des délégations étrangères, notamment du Mali, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria et du Cameroun. Il a exprimé sa gratitude envers les producteurs et partenaires présents, tout en soulignant les progrès réalisés par la SoNaMA dans le domaine de l'agroécologie et de l'agriculture de conservation. Dans son discours, il a également annoncé une nouvelle opéra-



tion de vente de tracteurs d'occasion en bon état, destinés aux producteurs aux moyens limités. « Tout ceci ne serait possible sans la confiance des producteurs, et nous espérons les accompagner encore plus loin vers la mécanisation agricole », a-t-il déclaré.

Des soutiens et des témoignages positifs

Séraphin Atidegla Capo, membre du Conseil d'administration de la SoNaMA, a salué l'élargissement des relations de la société au-delà des frontières béninoises. « La SoNaMA est sur la bonne voie. Quitter son pays pour s'intéresser à ses offres prouve



l'importance accordée à son travail », a-t-il affirmé, tout en exhortant les producteurs à maintenir leur confiance en la société. De son côté, Reine Ati, cheffe du service ingénierie de la SoNaMA, a présenté les actions phares menées par la société, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités, touchant déjà plus de 5 000 bénéficiaires. Herman Imali Djetta, président de la Chambre nationale d'agriculture du Bénin, a salué l'impact positif des machines exposées, notamment dans la réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Quant à Traoré Yacoubou, président d'une coopérative agri-

cole au Mali, il a exprimé son intérêt pour un partenariat avec la SoNaMA afin d'améliorer le rendement agricole dans son pays.

Une mission pour révolutionner l'agriculture

Cette séance de clôture a permis aux participants d'observer en pratique le fonctionnement des équipements de la SoNaMA. Faut-il rappeler que cette société, mise en place par le gouvernement béninois, vise à accompagner les agriculteurs dans la mécanisation et l'irrigation, pour rendre leur travail moins pénible et plus productif.

ATELIER D'ÉLABORATION DES CONDITIONS ET MOYENS DE PROTECTION DES FORÊTS

Survie pour une bonne protection de nos forêts

Rendre les forêts sacrées afin d'éviter leur exploitation anarchique par les moyens traditionnels dans le département des Collines. L'idée n'est pas nouvelle, mais n'a jamais pu prospérer. A Dassa Zoumé, le jeudi 28 novembre 2024 dans la forêt sacrée abritant le siège mondial de la divinité Sakpata, le préfet des Collines, des babalawo ou des prêtres de ifâ, des tradipraticiens ou docteurs des plantes, ont marqué leur différence claire à aller de l'avant sur ce sujet.

Félix AGOHOUNGO

Une détermination à protéger les forêts par les moyens traditionnels dans le département des Collines. Tel est l'état d'esprit des responsables de l'Ong Survie en initiant cet atelier d'élaboration des conditions et moyens de protection des forêts par les connaissances traditionnelles. Deux temps forts ont marqué cet atelier placé sous la supervision du préfet des Collines. Il s'agit dans un premier temps, d'une cérémonie d'ouverture qui a connu la participation du préfet des Collines, de la présidente

de l'Ong Survie, des représentants des maires des Collines, des agents et du chef d'inspection forestière (Cif) dans les Collines, des forces de sécurité publique, des représentants de plusieurs responsables de l'administration. Le second temps fort de l' atelier est relatif à la présentation faite par monsieur Bernard Gnantonou, Coordonnateur du projet, sur les objectifs et les livrables attendus de l' atelier. S'en est suivi un débat de clarification à la suite duquel, quatre commissions ont été installées. Chacune des commissions a travaillé sur les questions suivantes : disposons-nous des vrais moyens pour aider le Gouvernement à protéger les forêts ? Quelle protection juridique nous faut-il pour travailler en sécurité ? Quels moyens financiers nous faut-il pour la protection des forêts (leur sacralisation) ?

La plénière a sanctionné les travaux pour un certain nombre de besoins formulés par les participants qui ont affirmé disposer des moyens traditionnels pour protéger les forêts, pour rendre les forêts sacrées afin d'éviter leur exploitation anarchique. Pour cela il leur faut : un document qui va les protéger (Décret ou loi) ou bien un papier qui autorise les initiés à sacra-



liser les forêts, une forte implication des mairies pour une intense activité de sensibilisation des communautés, une matérialisation des limites des forêts, la pose de plaque identifiant le caractère sacré de la forêt avec l'interdiction d'accès aux boeufs, un minimum de fonds pour assurer les rituels. L' atelier a été clôturé par la mise en place d'un comité des initiés composés de neuf personnes pour finaliser les livrables.

Il faut retenir qu' avant le démarrage de l' atelier, une prière a été faite à l' endroit de la divinité Sakpata pour protéger les participants à l' atelier, les différentes autorités politico-administratives du département, le personnel de Survie Ong, l' Alliance pour le climat et le développement (CDKN) et singulièrement le Président de la République du Bénin, Monsieur Patrice Talon, pour leur différents engagements.

SPECTACLE "HUMEURS D'ARTISTES" À COTONOU

Les univers de Amegnon, Les pepit'arts, Credo et Onankoti révélés

Fidégnon HOUEDOHOUN

L'arsenal instrumental est fin prêt sur le podium installé en face du bar de l'espace culturel Banboo numérik à Cotonou. Sous les projecteurs qui illuminent les lieux, le public de ce vendredi 29 novembre, constitué des organisateurs, des invités et bien d'autres, est déjà en place et s'impatiente des hostilités. C'est en effet le rendez-vous de la dernière édition de la saison 2 de "Humeurs d'artistes", plateforme intimiste multidisciplinaire dédiée à l'esthétique visuelle et à la poésie. C'est Laboratorio arts contemporains qui l'organise en partenariat avec le promoteur de l'espace culturel Banboo numérik Kmal Radji. Carhel Quenum, directeur exécutif adjoint de Laboratorio arts contemporains donne le top. Il annonce les artistes attendus sur scène au cours de la messe musicale de ce soir. Il s'agit de l'artiste slameur Amangbegnon, à l'état civil Eklou K. Amangbegnon Branly. Il est celui qui a la carte blanche de la saison 2024 de "Humeurs d'artistes". En plus de lui, il y a d'autres artistes tels que : Onānkoti, artiste slameur, Les pepit'arts et Credo, artiste rappeur et beatmaker.

Le directeur exécutif adjoint de Laboratorio arts contemporains, lors de l'ouver-

ture de la soirée, rappelle la thématique. « La grande finale de la saison 2 est placée sous la thématique : "Haïti 1803, la bataille de Verrières". Nous avons lancé cette plateforme depuis février 2023, bientôt deux ans déjà. Chaque dernier vendredi du mois, les artistes émergents et confirmés sont accueillis et leurs univers sont révélés ainsi que leurs talents. C'est en même temps un rendez-vous de partage avec le public. Nous sommes au numéro 4 de la saison 2 ce soir. Il faut signaler que c'est l'écrivain Jérôme Tossavi qui a eu la carte blanche de la saison 1 », fait-il savoir. L'artiste Amangbegnon est accueilli sur scène sous les ovations du public. Avec un menu riche en slam, l'artiste explore son répertoire notamment en défendant Vodoun et en déplorant l'esclavage et le colonialisme. C'est à travers des termes tels que : "J'ai été, je suis, je serai", "Ils ont dit", "570 ans, mis en esclavage de l'homme noir, "François Makandal, fils de la terre et de l'eau" et plein d'autres que Amangbegnon fait mouvoir le public. Il salue aussi l'initiative. « Il est important de saluer cette initiative de Laboratorio arts contemporains qui m'a donné carte blanche à la faveur de cette deuxième saison. Cela permet aussi qu'à travers mes inspirations, je puisse faire une programmation qui est en droite ligne



avec les orientations de Laboratorio qui sont calquées sur la nécessité de construire une conscience historique et identitaire au cœur de notre communauté et de ceux qui viennent à notre rencontre », signale-t-il.

Dans le même registre du slam, abonde Onānkoti qui tient le public en haleine. Avec le slogan "Que le slam s'enflamme", il retient à lui seul l'attention du public et le fait voyager à travers ses textes déclamés titrés "La femme", "Never leave you", "Thibaut" et bien d'autres. « Je suis très heureux d'avoir partagé mon spectacle avec le public qui est vraiment réceptif et qui réagit », confie-t-il. Place faite aux Pepit'arts qui, dans une synchronisation de la danse, la voix et les tambours, instille dans le public l'émerveillement et la contemplation. C'est aussi l'artiste Credo qui force l'admiration du public. Il finit, il veut quitter la scène mais le public le réclame. Il revient lui donner des bonus mais il veut toujours plus de lui. C'est une convivialité entre artistes et public qui ne se rendent pas compte de l'heure qui avance. C'est un plaisir pour l'artiste de saisir cette occasion de tester un nouveau format de sa musique. « Ce qui fait réellement plaisir, c'est de tester un nouveau format. Ce sont

des morceaux qui ne sont pas encore sortis que j'ai prestés avec le public de ce soir. Le public est chaud et emporté et je dis bravo aux organisateurs notamment Laboratorio arts contemporains », signale-t-il.

Le public, quant à lui, ne regrette pas d'être à ce rendez-vous. La satisfaction était au comble et il salue l'initiative. « Je peux dire que le numéro de ce soir de "Humeurs d'artistes" lance la programmation culturelle 2024-2025. J'invite tout le monde à ne pas manquer le rendez-vous. Je dis merci aux promoteurs de "Humeurs d'artistes", appécie-t-il. Le directeur exécutif adjoint de Laboratorio arts contemporains s'estime heureux d'atteindre les objectifs fixés et se projette dans le futur. « Nous sommes contents parce que nous avons pu atteindre nos objectifs. Nous sentons qu'il y a un dynamisme de la scène culturelle au Bénin. Laboratorio arts contemporains est un laboratoire spécialisé dans l'innovation et la conception. Nous avons décidé de mettre fin à "Humeur d'artistes" sous ce format. En 2025, nous reviendrons avec d'autres types de projet », fait-il comprendre. Le public, quant à lui, s'impatiente de renouer avec les nouveautés annoncées pour 2025 en vue de profiter des moments plus conviviaux.



ALIGNEMENT DES ÉLECTIONS DE 2026 EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Quelques dates clés à retenir

Karim Oscar ANONRIN

Le Bénin organisera ses premières élections générales à savoir les élections couplées des législatives et des communales le 11 janvier 2026 et le premier tour de l'élection présidentielle le 12 avril 2026. Ces élections seront les fruits des réformes politiques entreprises par le gouvernement du président Patrice Talon avec l'appui de l'Assemblée nationale depuis la 7ème législature jusqu'à la 9ème. Pour l'élection présidentielle de 2026, les duos de candidats à savoir le président et le Vice-président de la République seront connus plusieurs mois avant la fin du mandat du président de la République en exercice prévue pour le 23 mai 2026 à minuit. Il s'agit d'une disposition de la loi N°2024-13 modifiant et complétant la loi N°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République adopté par le Parlement béninois le mardi 5 février 2024. Selon l'article 40 dudit Code, la déclaration de candidature des duos de candidats est présentée 180 jours avant la date du premier tour du scrutin. Ces élections seront orga-



nisées conformément aux dispositions de l'article 153-1 de loi N° 2019 - 40 DU 07 Novembre 2019 portant révision de la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin qui prévoit : "A titre d'élections générales, sont organisées dans une même année électorale, les élections législatives et communales simul-

tanément, puis l'élection du président de la République. Seules les listes ayant recueilli un minimum de suffrages exprimés au plan national pour chacune des élections, sont admises à l'attribution des sièges. Ce seuil est fixé par la loi. Le président de la République élu en 2026 prêtera serment le 24 mai 2026 devant les membres de la Cour constitution-

nelle et ceux de l'Assemblée nationale.

Candidatures pour les législatives et les communales

De tout ce qui précède, il est à retenir que les choses commenceront par être claires dans le cadre du processus des élections générale de 2026 à partir du 11 octobre 2025, date du bouclage du dépôt des dossiers de candidatures pour l'élection présidentielle. Conformément à l'article 40 du Code électoral, il s'en suivra la déclaration de candidature pour les élections législatives qui doit être présentée 60 jours avant la date du scrutin des élections législatives et 75 jours avant la date du scrutin pour l'élection des conseillers communaux et municipaux, le scrutin étant prévu pour le 11 janvier 2026. Ceci amène à dire que la déclaration de candidature pour les Communales et les législatives sera respectivement bouclée les 6 et 10 novembre 2025. Par ailleurs, ces dispositions du Code électoral signifient que des députés de la 9ème législature et des Maires actuellement en fonction sont qualifiés pour parer les candidats à la présidentielle 2026.

LÉGISLATIVES 2026

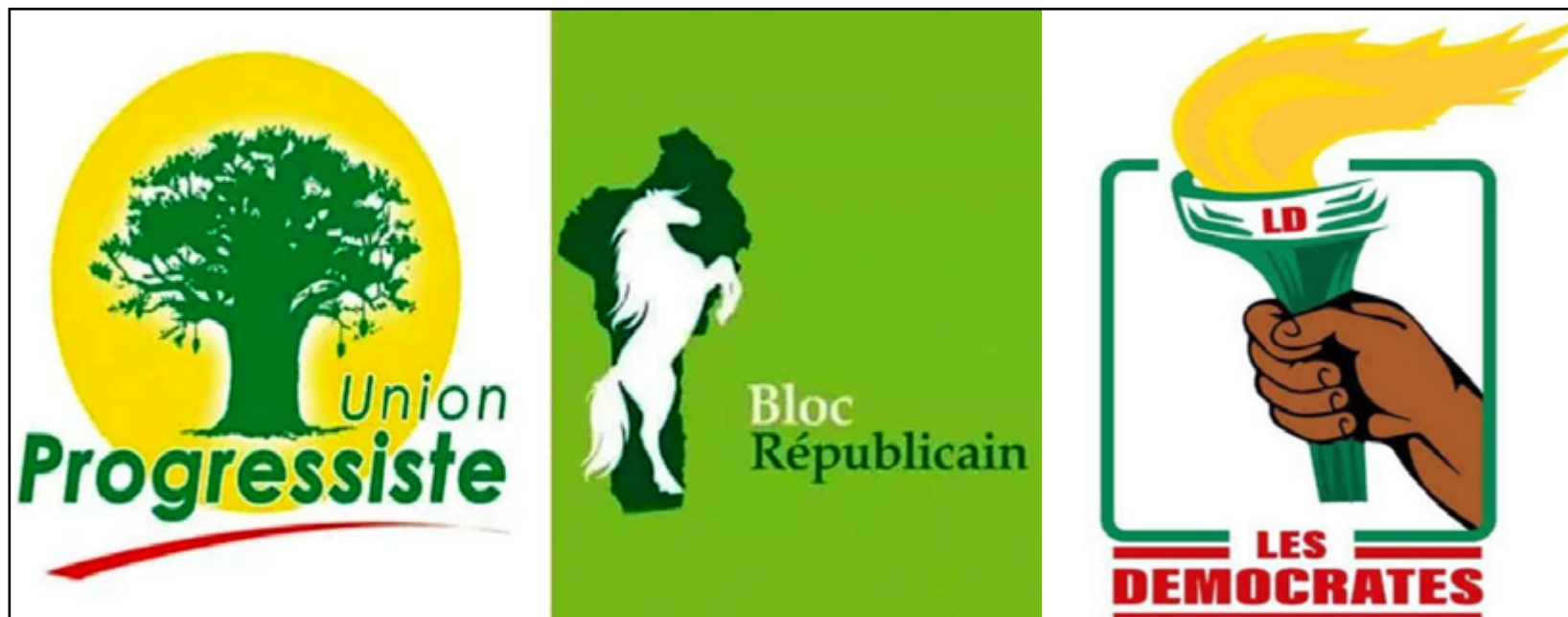
Remake du choc des titans entre Upr, Br et "Les Démocrates"

Les partis satellites à l'épreuve du feu

Angelo DOSSOUMOU

Bientôt trois ans et la probabilité "du déjà vu" au plan politique n'a jamais été aussi forte. A un an environ des législatives de 2026, l'échiquier politique est toujours resté figé entre les trois grands blocs représentés à l'Assemblée nationale. Du moins, depuis les législatives de 2023 où l'Upr s'est taillée la part du lion avec 53 députés contre 28 pour le Bloc Républicain et également 28 pour "Les Démocrates" sur les 109 sièges qui composeront l'Assemblée nationale, rien n'a visiblement changé. Bien au contraire. Sauf, une retouche plus souple des lois électorales, pour les législatives de 2026, on prendra certainement les mêmes et on recommencera. S'il est bien possible que les statistiques à savoir les taux récoltés par les trois blocs politiques aux législatives de 2023 et le classement au plan national changent, il n'en demeure pas moins que ce sont les trois premiers qui se partageront encore les premiers rôles en 2026.

Déjà, il est à noter qu'en 2023, l'Union progressiste le renouveau (Upr) déjà majoritaire depuis 2019 à l'hémicycle tournait autour de 37,56 % de l'électorat contre 29,17 % pour le Bloc républicain et 24,2 % pour "Les Démocrates". Au total, sur les sept formations en lice pour les législatives de 2023, quatre n'ont pas passé la barre des 10 % des suffrages exprimés sur le plan national, chiffre requis pour entrer au Palais des gouverneurs à Porto-Novo. C'est le cas du parti Mouvement des élites engagées pour l'émancipation du Bénin (Moele-Bénin) qui n'avait obtenu que 2,28 % des suffrages exprimés, et de la Force Cauri pour un Bénin émergent (Febe) qui s'était retrouvée à 4,5 %. Le Mouvement populaire de libération (Mpl) et l'Udbn entre-temps devenu Renaissance nationale (Rn) n'avaient quasiment pas existé lors des législatives de 2023.



2026 : tout sauf une partie de plaisir !

En 2026, les réalités seront certainement tout autres. Les trois grandes formations politiques vont en découdre pour changer la donne. Dans un contexte de fin de mandat, "Les Démocrates" joueront pour une alternative crédible tandis que la mouvance présidentielle à travers l'Upr et le Br tenteront de défendre le bilan du régime en place et confirmer dans les urnes. Quoiqu'il en soit et jusqu'à présent, les partis satellites à savoir Moele-Bénin, les Febe, Mpl et Rn n'ont pas démontré grand-chose pour prétendre à la capacité de bousculer la hiérarchie au plan politique. D'ailleurs, personne ne serait surpris que le Cadre de concertation de l'opposition crée il y a à peine deux semaines et qui regroupe "Les Démocrates", la Nouvelle Force Nationale (NFN), le Mouvement Populaire de Libération (MPL), la Grande Solidarité Républicaine (GSR) et le mouvement « Nous le ferons » de Daniel Edah ne soit pas un pas vers un plus large regroupement de l'opposition pour affronter les urnes en 2026.

Dans ce cas de figure, Moele-Bénin et le RN, deux partis soutenant les actions du

président Patrice Talon devant un code électoral difficile à satisfaire auront la tâche très compliquée pour exister et résister aux vagues des trois grands blocs dans la course à l'hémicycle en 2026. Si, pour l'instant, rien ne laisse entrevoir les agendas des partis politiques sur d'éventuelles fusions ou de relecture du code électoral avant les élections législatives de 2026, il n'empêche que

sur l'échiquier politique national, il y a les uns et les autres. Et tout porte à croire, que pour les plus petits partis, la coupe est tellement pleine et que la seule alternative qui leur reste est d'entrer en fusion ou de disparaître à jamais. Et puisque c'est la future bataille des éléphants qui intéresse et non les herbes qui en pâtiront, vivement 2026 et ces législatives qui promettent d'être âpres.

Groupe de Presse FRATERNITE

FRATERNITE

Quotidien béninois d'information et d'analyse - N° 321/MISAT/DC/DAISCC
Siège : Face Station Ménontin / 05 BP 915 - Tél : 21 38 47 70 - Fax : 21 38 47 71 COTONOU
fraternites@yahoo.com - www.fraternitebj.info

Directeur de Publication	: MOISE DOSSOUMOU
Rédacteur en chef	: Angelo DOSSOUMOU
Chef d'Edition	: Isac YAÏ
Chef desk Culture	: Isac A. YAÏ
Chef desk sport par intérim	: Patrice SOKEGBE
Edition / Graphisme	: Armand BEHANZIN / Guy M. GUEDE
Correction	: Aristide Eric YAOÏTCHA
Service commercial	: 21 38 47 70 / 95 96 49 38 / 96 61 13 30
Imprimerie Fraternité	: 21 38 47 70 /

CODE ÉLECTORAL

Le personnel politique face à son destin

Angelo DOSSOUMOU

Un fameux code électoral qui divise et qui, jusqu'ici, inquiète plus d'un. Depuis son adoption le 15 mars dernier, il n'a toujours pas fini de faire l'objet de polémique. Avant même son vote, les leaders des confessions religieuses ont tiré la sonnette d'alarme et n'ont cessé de le faire pour éviter les exclusions qui peuvent déboucher sur des violences. D'ailleurs, si ce texte a été proposé et voté par la majorité présidentielle juste au lendemain de l'échec d'une tentative de révision de la Constitution bloquée par l'opposition, visiblement, les appréhensions liées à certaines dispositions du code électoral ont, au fil des jours, changé de camp. Pour rappel, la modification du code électoral a été suscitée par la Cour constitutionnelle à cause du chevauchement des dates des élections générales de 2026 et pour régler dans l'égalité les questions de parrainage. Mais, les modifications à opérer ont pris une autre tournure. D'un simple ajustement, les députés de la mouvance présidentielle, sous le prétexte de renforcer la réforme du système partisan, en sont arrivés à une modification en profondeur de l'ancien code électoral.

Désormais donc, le relèvement des parrainages est passé de 10 à 15 % pour les candidats à l'élection présidentielle soit 28 parrains. Exactement, le nombre d'élus dont disposent "les Démocrates", la seule opposition représentée au parlement. Par ailleurs, et contrairement à l'ancien code électoral, il faut, suivant l'article 146 nouveau du code électoral, réaliser un score de 20 % au moins dans les 24 circonscriptions contre 10 par le passé pour prétendre à un siège de député.

Des goulots d'étranglement !

En clair, la lecture dudit article donne



ceci : "seules sont éligibles à l'attribution des sièges, les listes ayant recueilli au moins vingt pour cent (20 %) des suffrages valablement exprimés dans chacune des circonscriptions électorales législatives. Toutefois, pour les partis politiques ayant conclu et déposé à la Commission électorale nationale autonome préalablement à la tenue du scrutin un accord de coalition parlementaire, il sera procédé, pour le calcul du seuil prévu à l'alinéa précédent, à la somme des suffrages de ceux ayant recueilli au moins dix pour cent (10 %) des suffrages exprimés au plan national". Autant de points d'achoppement qui, pour beaucoup d'observateurs, s'assimilent à une volonté d'exclusion, et d'éviter des élections transparentes, libres et démocratiques. Dans un pays où, la plupart des partis politiques sont, en réalité, sans idéologie et ne fonctionnent que sur des intérêts, il y a vraiment de quoi susciter la polémique.

Et ce n'est pas tout. Dans un pays dit démocratique, la liberté de parrainer le candidat de son choix ne devrait en principe souffrir d'aucune contestation. Malheureusement, ce n'est plus le cas puisqu'avec le nouveau code électoral, il est définitivement confisqué par les partis politiques.

Mais, aux dernières nouvelles, c'est la classe politique dans sa large majorité qui envisage une nouvelle fois encore, la relecture du code électoral voté le 15 mars dernier. Et pour cause, la barre à franchir pour lever des sièges et pour le parrainage a été placée très haut et pour les partisans d'un régime en fin de mandat, ce n'est pas toujours facile d'avoir l'assentiment des électeurs souvent en quête de changement quel que soit le bilan du président sortant. Evidemment, dans la précipitation, les députés de la mouvance ont cru bien faire en taillant ainsi le code électoral. A l'époque, Orden Alladin, député de la mouvance pré-

sidentielle affirmait dans les colonnes de Jeune Afrique : « Si le code est sévère, il le sera pour tous ». Pas sûr, qu'aujourd'hui, il soit toujours du même avis. Car, le code électoral en état est non seulement sévère mais est de nature à créer plus de problèmes qu'il n'en est capable de résoudre. D'abord, le risque de reprises des élections au cas où aucun parti ou alliance de partis n'en arrive à avoir les fameux 20% dans chacune des circonscriptions électorales. La preuve, lorsque la barre était à 10% au plan national pour lever des sièges, seuls trois partis ont pu s'en sortir. Imaginons alors, ce qui pourrait advenir avec les nouvelles dispositions du code électoral.

Revenir à la raison !

En définitive, le code électoral porte en lui-même les germes de l'exclusion et il faut l'exorciser. C'est pourquoi, de façon démocratique, ledit code doit, une fois encore, faire l'objet de large concertation et de débats. De toutes les façons, tant qu'il y aura une volonté d'en imposer aux autres dans un esprit purement subjectif, on s'éloignera de plus en plus de la paix sociale. De plus, une démocratie qui n'est pas participative n'en est pas une et, quoi qu'on dise, avec un tel code électoral, la classe politique n'est pas sortie de l'auberge. Enfin, il est encore temps de revenir sur ses pas et d'épouser la voix de la raison. A coup sûr, l'Assemblée nationale et le gouvernement ont plus que jamais intérêt à faire la volonté d'un peuple qui, bien entendu, ne veut pas être privé de choisir, sans aucune restriction, ses représentants. C'est une question de logique et, à l'avant-veille des élections générales de 2026, le personnel politique est face à son destin : choisir de se faire hara-kiri ou de faire vivre une démocratie participative et englobante. A eux de voir.

Présidentielle 2026 : Silence troublant des chapelles politiques

Moïse DOSSOUMOU

Plus que quinze mois et les Béninois seront appelés à désigner dans les urnes le successeur de Patrice Talon. Paradoxalement, c'est le calme plat au niveau des chapelles politiques. Il est révolu le temps où l'effervescence s'emparait du personnel politique. En temps normal, plus l'échéance approche, plus la ferveur monte. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. Il faut croire que la réforme du système partisan manifestée par la Charte des partis politiques et le code électoral ont annihilé toute velléité de parole, d'action et de manifestation des animateurs de la vie politique. Le paradoxe est encore plus troublant que la réforme du système partisan donne le pouvoir exclusif aux partis politiques de désigner les candidats à la présidentielle. C'est dire que les candidats indépendants qui ont toujours damé le pion à leurs pairs issus des formations politiques, n'ont aucune chance de rééditer l'exploit en 2026.

Les partis, encore qu'il n'en existe que trois à l'heure actuelle, compte tenu de l'exigence d'un minimum de parrainages pour présenter des candidats à la présidentielle, sont amorphes, pis tétanisés. Le seul dans le lot qui semble sortir ses griffes, c'est le parti d'opposition, Les Démocrates. Là encore, ils sont loin du compte. Echaudés par les réformes politiques, les ténors de cette formation politique se sont donné un mot d'ordre : l'audit du fichier électoral et l'allègement des conditions



de candidature par la révision du code électoral. Pour donner une certaine légitimité à ses actions, ce parti a contribué à la mise en place du Cadre de concertation de l'opposition dont il a pris les rênes. Sitôt créé, ce regroupement fait déjà parler de lui à travers les échanges intervenus ces derniers jours avec certaines formations politiques et les organisations de la société civile. Mais ce plaidoyer a été rejeté par les deux mastodontes de la mouvance présidentielle à savoir l'Union progressiste le Renouveau et le Bloc républicain. Autant dire que si cette posture commune à ces deux partis ne change pas, ce projet est d'ores et déjà voué à l'échec. Si le parti Les Démocrates est actif sur le plan des revendications politiques, il devient timoré et taiseux comme les autres quand il s'agit de brandir des présidentielles

ou de présenter un projet de société. Pourtant, il ne jure que par l'alternance en 2026. Comment cela va-t-il se passer ? Mystère. Du côté des soutiens du chef de l'Etat, tout porte à croire qu'ils n'attendent que son mot d'ordre pour passer à l'offensive. A priori, tant qu'il plaira à Patrice Talon de torturer ses lieutenants, ceux-ci se tiendront cois.

Ce silence qui plane sur la scène politique quant aux vrais enjeux n'est pas de nature à rassurer l'opinion. La logique de la réforme du système partisan est de donner aux partis l'exclusivité de l'occupation de la scène publique en vue d'une échéance électorale. Si à la veille des élections générales qui relèvent de l'inédit, les ambitions ont du mal à s'exprimer, c'est qu'il y a mal donné quelque part. La présidentielle, les législatives et les commu-

nales se tiendront la même année. Dans une démocratie qui se respecte, de nombreux mois à l'avance, le débat public serait en ébullition. Le choc des idées serait de mise. Ce sont tous des scrutins à grands enjeux. Leurs impacts sur la vie et le mieux-être des populations sont considérables. Le président de la République détient à lui tout seul de grands pouvoirs. Le député a la possibilité d'initier des lois, de contrôler et de dénoncer le gouvernement. Même vidé de sa substance avec l'avènement des secrétaires exécutifs ordonnateurs des budgets communaux, le maire, le chef d'arrondissement ou le simple conseiller communal a la capacité de révéler son territoire, sa communauté par des actions d'éclat. Ces choix ne peuvent pas se faire par défaut. C'est en donnant au débat public toute sa place, c'est en débarrassant le personnel politique de ses chaînes que les énergies pourront se libérer. A partir de là, chacun pourra s'affirmer, batailler dur pour réaliser ses ambitions et avoir la légitimité d'engager l'action publique au nom de l'intérêt général.

La présidentielle est un scrutin beaucoup trop important pour que les candidats se fassent désirer. Ce scrutin est encore plus important qu'il va consacrer soit la continuité avec la victoire du candidat du camp au pouvoir, soit l'alternance avec l'élection d'un opposant. Six ans après l'instauration de la réforme du système partisan, le personnel politique n'a jamais été aussi amorphe et taiseux.

Editorial

Par Anicet Carlos OKE

Fraternité pour l'éternité

Un quart de siècle ! Dans la vie d'un organe de presse paraissant au quotidien, il n'y a peut-être pas de quoi pavoiser. Mais dans le contexte médiatique du Bénin post démocratique, il y a lieu de s'arrêter sur l'événement. C'est que les maladies infantiles sont si nombreuses, qui tuent les journaux, avant la poussée des dents. L'environnement est généralement peu incitatif. Parce que les lecteurs veulent lire les journaux sans les acheter. Les politiciens sont, tantôt partenaires et complices, tantôt manipulateurs malicieux ou adversaires résolu. Au pouvoir, ils ne veulent entendre qu'un seul son de cloche. Celui de leur chapelle. Leurs rivalités et leurs intrigues ont fini par créer une race particulière de journalistes. Celle des affairistes et des prestataires de services qui se déplacent avec, dans leur sac gonflés de paperasse, toute l'administration de l'organe.

Ne cherchez pas les employés du journal. Ils sont recrutés à la petite semaine et bénéficient pendant le laps de temps qu'on les utilise, d'un paiement salarial au lance pierre, largement en dessous du minimum décent, lorsqu'il existe. Ils vivent généralement d'expédients et furentent partout, comme des rats d'église, à la recherche du moindre per diem pour se sustenter. Dans ces conditions, les parutions sont exponentielles et finissent par coïncider avec des commandes particulières d'articles, des appels de pied ou des avant-papiers de chantage. Et bonjour les dégâts.

6260 parutions sans discontinuer

Voilà, sommairement décrit, l'environnement dans lequel le quotidien Fraternité qui est né le 1er décembre 1999, a réalisé, à ce jour, six mille deux cent soixante parutions quotidiennes, sans discontinuer, bien installé dans son siège physique connu de tous, en offrant un cadre de travail assez agréable à des journalistes qui se sont permis le luxe d'être des professionnels respectables, bien que n'ayant jamais étudié le journalisme d'école.

Parce qu'ils ont toujours eu un traitement salarial régulier et décent. Avec un niveau d'engagement parfois très osé sur des dossiers brûlants et des enquêtes dérangeantes, ils ont su contribuer efficacement à élever le niveau du débat public et à maintenir la veille citoyenne, tout en cultivant le sens de l'éthique et de la déontologie. C'est dire qu'avec des clients comme Fraternité, l'Odem et la justice se seraient ennuyés. Parce que, entre autres, la politique de formation continue adoptée par l'administration, sur financement autonome, a contribué à élever le niveau professionnel des journalistes. De sorte que le quotidien Fraternité s'est trouvé au cœur de l'information du Bénin et de sa démocratie, par les débats d'idées pour lesquels il offre, depuis sa création, l'une des meilleures tribunes, ainsi que par l'effort d'équilibre et de crédibilité de l'information livrée au public.

Reconnaissance aux pionniers

Telle est la prouesse qui a duré un quart de siècle et qui mérite que tous les acteurs des médias, du monde politique et de la société civile s'arrêtent, ne serait-ce qu'un instant, pour saluer cette belle réussite, réalisée presque contre le cours des événements et dans des circonstances peu encourageantes. En l'occurrence, une pensée de reconnaissance s'impose, en hommage aux anciens animateurs du quotidien Fraternité, en particulier à Maître Brice Houssou, à Alexis Azonwakin, Florian Gbaguidi, Séraphin Assiongbon, Clément Adéchi, Gérard Gansou, Victorine Fabyi, Guy Médard Guèdè, Basile Tchibozo, Léandre Adomou, Sabin Loumédjinnon, André Dossa...sans oublier les jeunes loups aux dents longues qui ont pris le relais : Moïse Dossoumou, Angelo Dossoumou, Isac Yaï, Adrien Tchomakou...

Que dire après cela, à part mettre le chapeau bien bas pour l'homme d'affaires, au mécène visionnaire, qui a pensé à accompagner la création et le développement d'un organe de presse, en ces circonstances improbables, et en laissant aux journalistes, toute la latitude d'en disposer à des fins professionnelles. Honorable Issa Salifou, merci !

Enfin, comment finir sans saluer le leadership exceptionnel et unique dans tout le paysage médiatique, de l'un des plus grands patrons de l'histoire de la presse privée du Bénin ? Pour de très nombreux journalistes, dont beaucoup se sont reconvertis avec bonheur, il est l'instrument de Dieu, la main parfois invisible, qui aura aidé beaucoup de destins à s'accomplir.

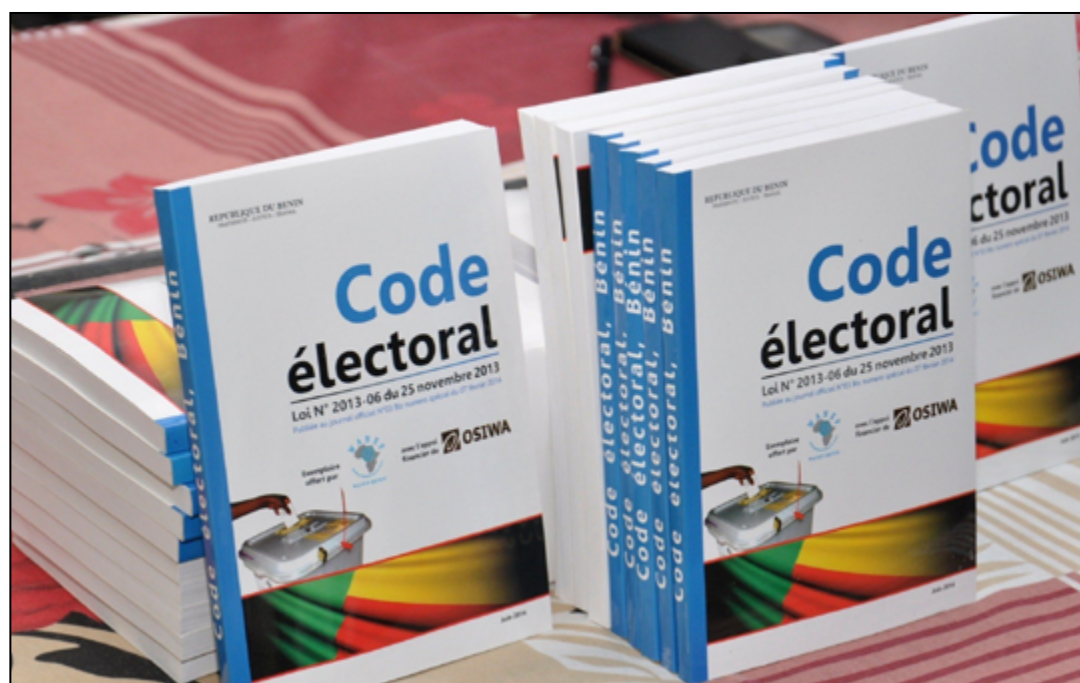
Honorable Abdoul Malik Seïbou Gomina, trois fois Merci pour cet exploit ! Cette célébration est votre consécration. Cap sur les noces d'or.

CODE ÉLECTORAL ET ÉLECTIONS DE 2026**Les inquiétudes des OSC et des leaders religieux**

Les Organisations de la Société Civile (OSC) et les leaders religieux du Bénin ne sont pas du reste dans le débat en prélude aux élections générales de 2026. En réaction au vote du nouveau code électoral adopté par l'Assemblée Nationale en début de l'année 2024, ces acteurs de la vie publique ont tiré la sonnette d'alarme face aux risques d'exclusion et aux tensions potentielles que l'application de la loi pourraient générer. Ils ont en l'occurrence soulevé de nombreuses inquiétudes. Entre dialogue, recommandations et appels à la retenue, tous souhaitent des élections inclusives, transparentes et démocratiques.

Ange M'poli M'TOAMA

Au lendemain du vote du code électoral, les organisations de la société ont réagi pour relever des zones d'ombre au sujet de certaines dispositions de la loi et attirer l'attention des acteurs politiques sur les éventuels risques encourus en appliquant la nouvelle loi. La Plateforme Électorale des OSC du Bénin (PEOSC) a organisé un atelier d'analyse de la loi 2024-13 modifiant le Code électoral. Lors de cette rencontre, les membres du Comité de pilotage et des experts ont débattu avec des parlementaires des implications des nouvelles dispositions. Selon la PEOSC, certains amendements visent une meilleure organisation des scrutins, tels que la dématérialisation du traitement des candidatures ou le zonage de certains arrondissements. Cependant, d'autres, comme les articles 132 et 146 nouveaux, suscitent des inquiétudes. Ces derniers, bien qu'en cohérence avec la réforme du système partisan, pourraient entraîner des risques d'exclusion politique et une impasse électorale. De leur côté, les leaders des confessions religieuses à savoir l'Islam, l'Église protestante méthodiste et l'Église catholique, exhortent les députés à adopter des réformes conformes à l'intérêt supérieur de la nation. Dans une déclaration datée du 5 mars 2024, ils ont rappelé la nécessité de rétablir l'équité, notamment en ce qui concerne le pouvoir de parrainage des maires, conformément à la décision 24-001 de la Cour constitutionnelle. Ils insistent sur le rejet de toute disposition législative pouvant engendrer des tensions ou exclure des acteurs politiques. « Les violences des précédentes élections doivent servir de leçon. Il est impératif de préserver la paix et le vivre-ensemble, conditions sine qua non du développement national », ont-ils souligné dans une déclaration. Par ailleurs, l'Église catholique a organisé un colloque scientifique le 25 avril dernier autour du thème : « Les modifications du Code électoral au Bénin de 1990 à aujourd'hui : le Code électoral, le vivre-ensemble et la participation de tous à la construction de la Nation ». A l'issue des travaux, l'Église a appelé le chef de l'Etat à intensifier les échanges avec l'ensemble des parties prenantes du processus électoral. Au-delà de cet appel, les évêques encouragent également l'exécutif à initier un dialogue national, visant la réconciliation et le rassemblement des citoyens béninois. Face à ces préoccupations, une question demeure : le nouveau Code électoral pourra-t-il renforcer la confiance des électeurs et des acteurs politiques ? Si



certaines ajustements techniques sont salués pour améliorer l'organisation des scrutins, les enjeux de transparence et d'inclusion restent centraux.

Les dispositions remises en cause

Plusieurs dispositions du code électoral sont épinglées par les membres de la société civile pour lesquelles ils appellent à une nouvelle relecture pour des amendements. Ils pensent que ces points sont crissogènes et pourront être sources de tensions. Les articles 132 et 146 du Code électoral sont les plus querellés. Pour les OSC, ces dispositions pourraient consolider la domination des grands partis et menacer les petites formations politiques de disparition. Face à cette perspective, ils dénoncent une volonté de réduire la pluralité politique qui est un pilier essentiel de la démocratie. Les critiques attaquent également les dispositions sur le zonage des arrondissements ou la dématérialisation des candidatures. Selon la PEOSC, elles pourraient entraîner des malentendus ou des complications administratives et risquent de retarder ou de perturber l'organisation des élections. Les leaders religieux ont mis en avant une problématique spécifique : l'inégalité dans le pouvoir de parrainage des maires. Pour ces derniers, cette situa-

tion, jugée non conforme à la décision de la Cour constitutionnelle, pourrait créer des frustrations et un sentiment d'injustice parmi les acteurs politiques. Les tensions et violences ayant marqué les élections précédentes demeurent une préoccupation majeure. Pour éviter leur répétition, les OSC et les leaders religieux insistent sur la nécessité d'un cadre législatif et organisationnel qui apaise les rivalités politiques et rassure les électeurs. Enfin, les OSC et leaders religieux craignent que le nouveau Code, en dépit de ses avancées techniques, ne réponde pas aux attentes de l'ensemble des citoyens. Un processus perçu comme excluant risque de délégitimer les scrutins à venir. Face à ces préoccupations, la Plateforme Électorale des OSC et les leaders religieux appellent les députés et les institutions à œuvrer pour des réformes inclusives et consensuelles. Le défi de 2026 dépasse les considérations techniques : il s'agit de garantir la paix, la transparence et la confiance dans le processus démocratique. Il incombe aux députés et aux institutions de garantir un processus électoral crédible. Pour les OSC et les leaders religieux, la route vers 2026 passe par un dialogue soutenu, des réformes consensuelles et un engagement collectif en faveur de la stabilité et de la démocratie.

On ne va pas se mentir**Qu'elle paraisse et non qu'elle paresse**

« La liberté de la presse présente des inconvénients. Mais moins que l'absence de liberté ». François Mitterrand, du haut de son immense expérience politique, a tranché, à sa façon, un débat vieux comme le monde. C'est qu'une société sans presse libre est privée d'informations utiles et sevrée de débats vivifiants pour la gouvernance démocratique. Mais la presse peut-elle vraiment être indépendante ? Et d'ailleurs, un journaliste est-il vraiment libre ? En attendant que chacun réponde en son âme et conscience à ces interrogations qui relèvent du manichéisme, il faut reconnaître que, grâce à une génération d'hommes insoumis, la presse béninoise a une belle histoire. Et tout en saluant les « hauts faits d'armes » de ces hommes devenus héros « à l'insu de leur propre gré », il faut espérer que la nouvelle génération réactive cette belle flamme de jadis qui s'étiole. Pour notre bien à tous. Claude Frisoni nous l'enseigne : « Il faut que la presse paraisse, surtout pas qu'elle paresse! ». À bon entendre...

Anicet

ENTRETIEN AVEC LE POLITOLOGUE JUSTE CODJO

"Je ne serai pas surpris de voir Talon se porter candidat à la vice-présidence de la République"

Organiser trois élections (législatives, communales et présidentielle) la même année. Est-ce une bonne option ?

Sur le principe, je dirais qu'il s'agit plutôt d'une bonne option. Aller à des élections tous les deux ou trois ans, comme on le faisait, me paraît être un poids trop lourd pour un pays en voie de développement. Cette consolidation du cycle électoral, à mon avis, permettrait de focaliser toute l'énergie des électeurs et des acteurs politiques autour d'une seule au lieu de plusieurs années électorales pendant un quinquennat par exemple.

Le cadre juridique (charte des partis politiques et code électoral) mis en place vous rassure-t-il quant à la bonne tenue de ces scrutins ?

Il y a huit ans, juste après les résultats du second tour de l'élection présidentielle de 2016, j'avais fait une série de sorties médiatiques pour proposer des idées de réforme des institutions politiques au Bénin. J'avais d'ailleurs publié un livre sur cette question en mai 2016. Même si je n'ai jamais été consulté par les autorités béninoises, le constat est clair que plusieurs dispositions de la charte des partis et du code électoral sont inspirées de certains principes du modèle Consencratie que j'ai proposé dans mon livre. Il est regrettable que le modèle n'ait pas été adopté dans son ensemble et, surtout, que l'adoption de ces instruments importants pour la gouvernance politique de notre pays n'ait pas fait l'objet d'un consensus général comme je l'ai recommandé dans le livre.

Pour revenir de façon plus spécifique à votre question, je dois avouer que je suis personnellement un peu inquiet par rapport aux scrutins de 2026.

Une frange du personnel politique et plusieurs acteurs de la société civile craignent un scénario waxala du fait de certaines dispositions du code électoral. Partagez-vous leurs appréhensions ?

Je ne sais pas ce que vous mettez dans le terme « scénario Waxala » mais il y a sans doute des raisons d'être inquiet. Comme nous l'avons vu en 2021, la question du parrainage demeure une source d'inquiétude. Si cette question est mal gérée, cela pourrait conduire à de nouveaux troubles sociopolitiques.

Par ailleurs, les allégations d'intention de coup d'Etat pesant actuellement contre des proches du président Talon, si elles sont confirmées, seraient aussi un élément révélateur important. Loin de vouloir prendre parti, l'analyste que je suis ne peut s'empêcher de voir dans ces allégations (si confirmées bien sûr) des signes d'un verrouillage hermétique du jeu électoral à travers certaines dispositions du code électoral. En général, les acteurs politiques, surtout quand ils sont proches du pouvoir en place, ne nourrissent pas des intentions de coup d'Etat s'ils ont la certitude d'avoir des alternatives pour accéder au pouvoir par la voie des urnes. C'est donc cela qui m'inquiète véritablement.

Comment entrevoyez-vous la présidentielle de 2026 ? Avez-vous le sentiment que ce sera une élection ouverte ?

Comme je l'ai dit plus haut, je reste inquiet par rapport à la présidentielle de 2026 particulièrement. Pour s'en rendre



compte, il suffit de faire une lecture stratégique du contexte géopolitique qui entoure cette élection. Nous savons que le Bénin devient de plus en plus la convoitise de quelques puissances étrangères ayant perdu de leur influence au Sahel. Les investissements faits par ces puissances au cours des deux dernières années impliquent un besoin de continuité dans leur politique de coopération avec le Bénin. Ensuite, le régime en place souhaite sans doute aussi une continuité. A ce contexte géopolitique il faut ajouter l'instauration des règles électorales restrictives telles que la nécessité de parrainage et l'obligation des élus de ne parrainer que les candidats de leur parti politique.

Quand vous mettez ensemble tous ces éléments, vous vous rendez donc compte que l'enjeu des élections présidentielles de 2026 est très grand, peut-être même plus grand que par le passé, aussi bien pour les acteurs nationaux que ceux de l'extérieur. Dans une telle dynamique, cette élection sera probablement une élection soigneusement contrôlée. Je ne serai d'ailleurs pas surpris de voir le président Talon se porter candidat à la vice-présidence de la République pour garantir cette continuité dont je parlais. Après tout, la constitution est restée muette sur la possibilité pour les anciens présidents de se porter candidats à la vice-présidence.

Quid des législatives où les partis devant y participer ont l'obligation d'obtenir au moins 20% des suffrages dans chaque circonscription électorale pour siéger à l'Assemblée nationale ?

Comme je l'ai mentionné plus haut, j'avais proposé une série de réformes ins-

titutionnelles à l'avènement du régime Talon en 2016. J'avais, par exemple, proposé une règle de représentativité ethno-géographique pour inciter les partis politiques à de grands rassemblements qui transcendent durablement leurs bases ethniques ou géographiques traditionnelles. Pour être représenté au parlement, avais-je proposé, un parti politique devrait obtenir des sièges dans chacune des grandes régions administratives du pays (sept au total suivant mes propositions). Le 30 mars 2016 précisément, j'avais évoqué ces idées lors d'un débat-télévisé entre Monsieur Orden Aladatin et moi sur la chaîne Sikka TV. Il m'avait alors répondu ceci : « Ce que vous proposez est hors de la République. Vous savez, Patrice Talon ne peut pas venir avec son nouveau départ se mettre hors de la République. »

Curieusement, c'est Mr Aladatin qui, devenu plus tard président de la Commission des lois au parlement, se fait aujourd'hui l'avocat de cette condition de représentativité dont il avait pourtant rejeté une version plus souple et plus réaliste en 2016. En exigeant des partis politiques une obtention de 20 % des suffrages dans chacune des 24 circonscriptions du pays, ils sont allés trois fois plus loin que ce que j'avais proposé en 2016.

Ma crainte est que cette nouvelle règle électorale n'aille à l'avantage exclusif que des deux partis majeurs de la mouvance présidentielle. Ces deux formations politiques ont aujourd'hui un avantage organisationnel, structurel et géographique sur leurs compétiteurs. C'est pour cette raison que j'avais, dans mes propositions, insisté que ce type de réforme se fasse de façon consensuelle dans un processus qui donne

les mêmes chances à tous les partis au départ. La leçon que j'en tire est que nous ne devrions pas laisser ces réformes importantes aux seuls soins des acteurs politiques. Les citoyens et les organisations de la société civile devraient s'y impliquer davantage.

Si on devait faire des réajustements au code électoral, que proposeriez-vous ?

Je ne cesserai jamais de le dire : procéder à des toilettes de notre système de gouvernance ne suffira malheureusement pas. Il faut profondément réformer le système dans son ensemble. Et le processus de réforme devrait impliquer, non pas seulement les acteurs politiques, mais aussi l'ensemble de la société béninoise. Il y a beaucoup de béninoises et de béninois, de l'intérieur comme de la diaspora, qui sans doute souhaitent participer à l'animation de la vie politique du Bénin. Mais beaucoup d'entre eux s'abstiennent, probablement parce qu'ils ne s'identifient pas aux pratiques politiques en cours depuis plusieurs décennies. Mon souhait est qu'un jour les Béninois puissent se donner la chance de rebâtir les institutions de gouvernance du pays de façon non-partisane et consensuelle.

Pour 2026 plus particulièrement, je rêve de voir la société béninoise se mobiliser pour exiger un engagement des candidats aux prochaines élections (présidentielles, législatives et communales) à organiser un dialogue national « bottom-up » (de la base au sommet) pour réformer notre modèle de gouvernance et rétablir la confiance entre les citoyens et les institutions du pays. Cela aiderait à créer des conditions durables pour une gouvernance plus productive et plus inclusive. Mais ce rêve, j'imagine, pourrait paraître illusoire aux yeux d'un peuple préoccupé plus par le pain quotidien que par la mise en place d'un système de gouvernance qui résisterait au temps et aux tentatives de manipulation des acteurs politiques appuyés par leurs mécènes. Je me contenterai donc de vous laisser avec deux recommandations majeures pour un aménagement des règles électorales aux fins d'élections inclusives et apaisées en 2026.

Premièrement, à défaut de soustraire le parrainage du dispositif institutionnel, il est impératif de le réformer de sorte que les élus puissent, de façon indépendante et souveraine, parrainer les candidats de leur choix. A la veille des élections présidentielles de 2021, j'avais par exemple proposé d'instaurer un conclave de parrainage réunissant tous les élus et au cours duquel ils exprimeraient leur choix à travers des bulletins secrets.

Deuxièmement, à défaut d'instaurer la condition de représentativité ethno-régionale pour les élections législatives comme proposé dans mon modèle Consencratie, il serait plus réaliste de réaménager, à la baisse, les règles exigeant l'obtention de 20 % de suffrage dans chacune des 24 circonscriptions du pays. Pourquoi ne pas, par exemple, limiter la condition de représentativité à un nombre minimum de circonscriptions dans chacune des trois régions du pays que sont le septentrion, le centre et le sud ? Mais là encore, ces réaménagements devraient se faire par consensus.

*Propos recueillis par
Moïse DOSSOUMOU*

ENTRETIEN AVEC LE POLITOLOGUE GILLE GOHY

"Le cadre juridique des élections générales de 2026 est rassurant"

Organiser trois élections (législatives, présidentielle et communales) la même année, est-ce une bonne option ?

Bien préparée, même si c'est une première dans notre pays, c'est, à mon avis, la meilleure option qui s'impose au Bénin, pour les principales raisons suivantes :

1. Appelées «ÉLECTIONS GÉNÉRALES», ces trois élections regroupées œuvreront au renforcement significatif de la démocratie béninoise et à son enracinement continué.

2. Les ÉLECTIONS GÉNÉRALES de 2026 pèseront beaucoup moins lourd sur le Trésor Public du Bénin auparavant confronté à des coûts financiers exorbitants de ces élections prises isolément. Beaucoup de milliards cumulés resteront alors dans les caisses de l'État, pour servir autrement le HAUTEMENT SOCIAL en cours au BÉNIN depuis 2021.

3. Cette option reste la meilleure parce qu'elle «clouera le bec» aux geignards systématiques perpétuels et aux Opposants permanents aveugles qui imaginent toujours des montagnes là où il n'y a même pas de taupinières !

4. Les cris des orfraies et oiseaux de mauvais augure agissant qui prêtent toujours la mauvaise foi à leurs adversaires politiques de la Mouance présidentielle pourtant de bonne foi commenceront, mieux que par le passé, à mouiller les maillots, en travaillant concrètement sur le terrain, sans leurs mensonges, artifices et subterfuges habituels.

5. Ce travail historique se fera rigoureusement dans le cadre incontournable et mobilisateur du Code Électoral du 15 JANVIER 2024 qui sera ainsi éprouvé pour la première fois au Bénin, malgré les inimitiés avérées et déclarées de certaines franges religieuses et de la société civile.

6. Avec l'existence de la LISTE ÉLECTORALE INFORMATISÉE (LEI) du Bénin, il n'y a plus normalement de souci d'un quelconque «AUDIT DU FICHER ÉLECTORAL», si l'on ne cherche pas le fil à couper le beurre !

En effet, toutes les conditions objectives sont réunies de fort belle manière pour faire des ÉLECTIONS GÉNÉRALES de 2026 aucunement CRISOGÈNES, de nouvelles élections INCLUSIVES et totalement CRISOPHOBES.

7. Enfin, les ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2026 vont insuffler le nouveau dynamisme nécessaire à la Décentralisation au Bénin.

Le cadre juridique (charte des partis politiques et code électoral) mis en place vous rassure-t-il quant à la bonne tenue de ces scrutins ?

Pour avoir beaucoup travaillé sur ce cadre juridique (réforme du système partisan et code électoral), je peux vous affirmer que ce cadre, totalement rassurant, convient parfaitement bien aux élections générales de 2026. Ces élections, sauf mauvaise foi agissante comme en 2021, permettront effectivement la bonne tenue de ces importants scrutins.

Une frange du personnel politique et plusieurs acteurs de la société civile craignent un scénario «waxala» du fait de certaines dispositions du code électoral. Partagez-vous leurs appréhensions ?

Il peut m'arriver de faire des bêtises, mais je ne peux pas faire ça ! je ne peux



pas avoir ces appréhensions parce que je les combats vigoureusement depuis longtemps!

Avoir ces puérides appréhensions constituerait donc pour moi une sottise et je n'ai pas le droit de faire ça !

Les élections générales de 2026 sont placées sous le sceau du scénario «alafia» (radical opposé du scénario «waxala» évoqué), tel que j'ai contribué à l'élaborer en tant que consultant principal (1998-2000) des «études nationales de perspectives à long terme (nltps)-benin 2025!

je ne partage donc point ces appréhensions !

Comment entrevoyez-vous la Présidentielle de 2026 ?

Je les entrevois sereinement, mais avec tout le stress nécessaire («...adan kpèdè, xèsi kpèdè...»), comme on le dit en langue fongbé : «...un peu de témérité, un peu de frayeur...»), comme d'ailleurs pour toute élection présidentielle !

Avez-vous le sentiment que ce sera une élection ouverte ?

Comme toutes les élections sous la gouvernance éclairée du président Patrice Talon, toutes celles de 2026 seront aussi ouvertes, si tous les protagonistes du jeu politique jouent franc-jeu, combattent à la loyale !

Nul ne peut obliger personne à faire quoique ce soit ! de sorte que, quelle que soit notre bonne volonté à la mouvance présidentielle, l'opposition réactionnaire torpillera l'arène sociopolitique, comme en 2019 et en 2021, si telle est sa vilaine intention ! Tout ce qu'on pourra, c'est que force reste à la loi, dans toute sa rigueur et la vigueur appropriée, comme aux dernières élections !

5- Quid des Législatives où les partis devant y participer ont l'obligation d'obtenir au moins 20% des suffrages dans chaque circonscription électorale pour siéger à l'Assemblée Nationale ?

Mon niveau de stress est moins élevé parce que :

a- Les législatives, ce n'est pas aussi délicat que la présidentielle qui a un plus gros enjeu national et international !

b- C'est depuis janvier 2024 que je montrais dans mes diverses chroniques, la nécessité pour les candidats de commencer à travailler très tôt et à réussir la remobilisation des troupes, en ratissant large. si tel a été le cas, il n'y a pas de souci à se faire !

En effet, pour les Législatives de 2026, les Partis politiques devant y participer, sont tenus d'avoir au moins 20% des suffrages exprimés dans chaque circonscription électorale pour siéger à l'Assemblée nationale.

Je fais remarquer que 20%, ce n'est que le cinquième (1/5ème) de tous les suffrages livrés dans chaque circonscription électorale, pour avoir le grand plaisir d'aller pavaner ensuite à l'Assemblée Nationale, aux frais de la République !

Où est le problème ?

Un Parti politique d'envergure nationale, sérieux et qui porte fièrement son nom; qui n'est farfêlé en rien et qui a régulièrement travaillé son électorat pour son bien, doit pouvoir nécessairement s'interroger sur son existence, s'il n'obtient pas au moins le cinquième (1/5ème) des suffrages de chaque circonscription électorale pour être à l'Assemblée nationale où tout le monde n'est pourtant pas obligé d'être !

L'Assemblée nationale est le haut lieu de la Politique (parfois politicienne) qui n'est pas l'apanage de tout le monde !

Tout Citoyen raisonnable doit donc savoir raison gardée pour prétendre y siéger, sans mérite probant ! Il doit, pour ce faire, ne pas verser dans le ridicule des scores électoraux minables (ou farfelus), à la grande dérision !

Surtout que notre code électoral, totalement humain et magnanime a bien su baliser les choses pour royalement faciliter la vie aux candidats sérieux, grâce à son ingénieuse trouvaille de «l'accord de gouvernance» qui permet d'aller fraternellement, la main dans la main, aux élections.

Que peut-on raisonnablement demander de plus au bon Dieu-tout-puissant?

Je ne saurais le dire !

Si on devait faire des réajustements au code électoral, que proposeriez-vous ?

«réajustements», dites-vous ?

Non, il est trop tôt d'en parler !

il n'est effectivement pas raisonnable d'envisager un quelconque réajustement de notre code électoral de janvier 2024, sans les conditions préalables suivantes :

1. Sa mise en application intégrale (donc, implacable !), dans toute sa rigueur exigeante, pour en apprécier la densité et la vigueur intrinsèques ;

2. L'évaluation objective de cette mise en œuvre rigoureuse et résolue, afin d'en constitutionnaliser la substantifique moelle.

Cette démarche PROSPECTIVE vise essentiellement, à terme, la cristallisation de La Réforme du Système Partisan du Bénin, vaillant outil de développement, afin de le hisser au standard des Grandes Nations du Monde !



CLÔTURE DE LA 10ÈME ÉDITION DU SALON DE L'EMPLOI À L'UAC**« un pari gagné », se réjouit Professeure Nelly Carine Kélomé**

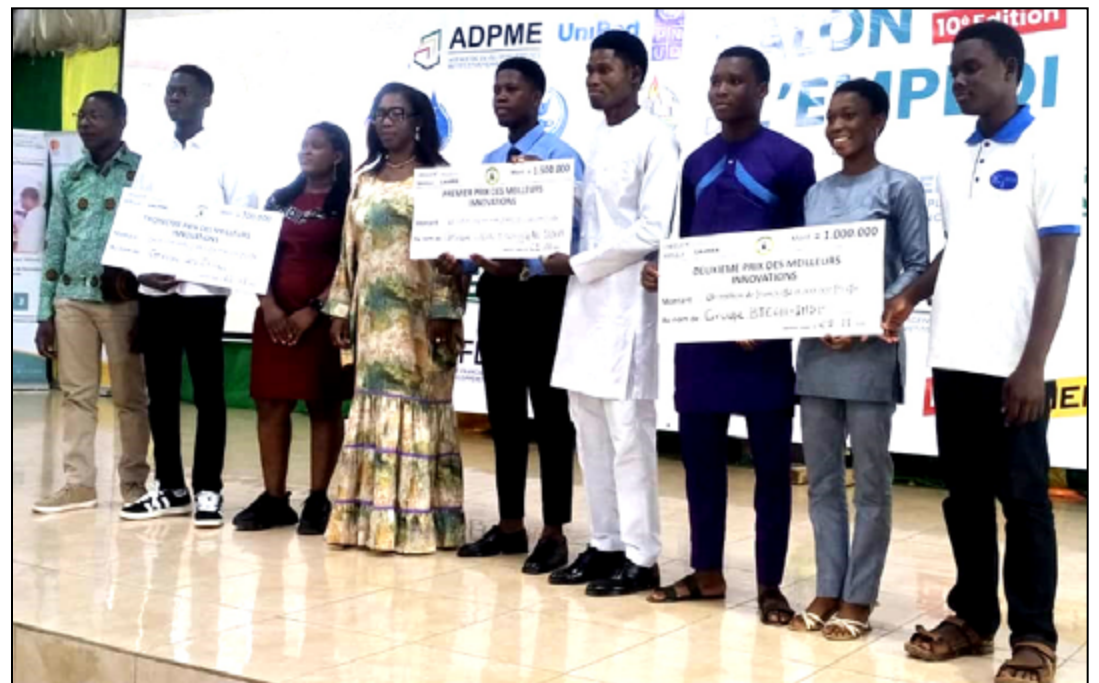
La 10ème édition du Salon de l'Emploi s'est achevée le vendredi 29 novembre 2024 à l'amphithéâtre Idriss Déby Ito de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). Du 27 au 29 novembre, cet événement a réuni étudiants, diplômés, entreprises et partenaires dans une dynamique de réflexion sur l'insertion professionnelle et l'employabilité des jeunes diplômés.

Lors de la cérémonie de clôture, la vice-rectrice de l'UAC, Professeure Nelly Carine Kélomé a exprimé sa satisfaction quant au succès de cette édition, qu'elle a qualifiée de « pari gagné ». Elle a évoqué l'importance de cet événement pour l'université, soulignant que le Salon de l'Emploi est devenu un rendez-vous incontournable, témoignant de l'engagement de l'UAC à préparer les étudiants à faire face aux défis du marché de l'emploi. Elle a également exprimé sa gratitude envers les organisateurs et partenaires, notamment le CE2A, Unipod,

et le Centre pour l'Employabilité et l'Entrepreneuriat des Étudiants (C3E), qui ont œuvré sans relâche pour assurer la réussite de cet événement.

Cette édition a attiré 6665 participants, dont 21 entreprises, et a permis la sélection de 46 étudiants pour des stages et de 19 autres pour des contrats à durée déterminée (CDD) lors de la session de Job dating. Un autre point fort a été le concours de l'innovation, qui a mis en lumière neuf projets originaux proposés par des étudiants. Parmi ces projets figuraient des innovations telles qu'une moto rechargeable à l'énergie éolienne, un fumoir solaire écologique, et un moulin solaire automatique et silencieux pour moulin des céréales. Les trois projets lauréats ont été récompensés par des prix allant de 700 000 à 1,5 million de francs CFA.

La vice-rectrice a également salué la persévérance des candidats du concours, notamment ceux qui avaient présenté des projets l'année précédente sans être parmi les lauréats. Elle a encouragé les étudiants



à participer en nombre aux futures éditions pour saisir davantage d'opportunités professionnelles.

Ainsi, cette 10ème édition du Salon de l'Emploi a non seulement permis de ren-

forcer les liens entre le milieu académique et le monde professionnel, mais elle a aussi offert aux jeunes diplômés des perspectives concrètes pour leur insertion sur le marché de l'emploi.

EXPOSITION COLLECTIVE «LA DÉESSE»**Trois artistes honorent la femme**

Marina HOUNNOU (Coll.)

Intitulée « La Déesse », la dernière exposition collective pour le compte de l'année 2024 de l'espace culturel Le Centre regroupe les œuvres des artistes Agbégngan Alihonou, Assion Teko du Togo et de la béninoise Ninon Aglingo. La peinture, la sculpture et d'autres techniques sont mises en valeurs dans ses œuvres pour magnifier la femme, cet être multiforme. Accessible au public du 21 novembre 2024 au 15 février 2025, cette exposition plonge les visiteurs dans un univers où les peintures et les sculptures réalisées dialoguent entre elles dans le but de mieux découvrir la femme. « Mes œuvres parlent de la femme, la femme dans sa plénitude, sa totalité. La femme qui est tout », laisse entendre l'artiste togolais Agbégngan Alihonou. Pour réaliser ses œuvres, ce dernier utilise beaucoup le feu. « J'utilise souvent le feu pour peindre et pour finir mes sculptures. Les tableaux que j'ai présentés sont peints par le feu. Sur mes sculptures, quand je finis, je passe toujours par le feu pour faire ressortir le contraste. Le feu fait ma particularité », ajoute-t-il. Expliquant une de ces réalisations qu'il a nommée « wénan vinon » (mère des jumeaux), Agbégngan Alihonou trouve que c'est une surprise que les femmes réservent de temps en temps à la société. « On sait que toute femme, quand elle veut accoucher, habituellement, c'est un enfant qui sort. Mais quand deux ou trois sortent, ça devient une surprise. On se pose mille et une questions. Voilà le mystère que la femme cache parfois », laisse-t-il entendre. Pour son compatriote Assion Teko, artiste plasticien, La Déesse valorise la femme, son rôle dans la société. C'est l'exemple même de L'œuvre, que j'appelle La combattante, qui parle de la femme qui est une vraie battante, qui prend beaucoup de responsabilités et qui devient une barrière pour tout mal qui vient dans la famille. Elle apporte tout, elle supporte tout », fait savoir Assion Teko. Quant à la béninoise Ninon Aglingo, elle valorise la femme en bas âge



dans ses peintures. « On ne naît pas femme. On est enfant d'abord et on grandit. Le devenir de la femme commence par le bas âge. C'est pourquoi j'utilise beaucoup les enfants pour parler de la femme. Ma technique, c'est le pointillisme c'est-à-dire je fais la peinture que je recouvre avec de minuscules pointes posées une à une qui représentent l'univers

«TOUT ABOMEY CALAVI MARCHE»**L'Ong Be the Best met un point d'honneur au sport et bien-être**

L'Ong Be the Best a organisé ce samedi 23 novembre 2024 à Akassato, commune d'Abomey-Calavi, la deuxième édition de Tout Abomey Calavi marche. Cette activité a réuni les amoureux du sport et de la marche sur près d'une dizaine de kilomètres. Plusieurs clubs de sports et personnes amoureuses de la marche ont saisi cette occasion pour brûler quelques calories.

Cette deuxième édition de « Tout Abomey-Calavi marche » intervient quelques semaines après les succès de « Tout Natitingou marche », « Tout Djougou marche » et « Tout Cotonou marche ». Lesquelles ont eu lieu en octobre pour célébrer le mois d'octobre rose. A en croire Ninon Ahoudjinou, cette deuxième édition a été un succès sans appel car elle a réuni des centaines d'amoureux de la marche sur une distance de six kilomètres. C'est la preuve que les Béninois comprennent de plus en plus l'importance de la marche pour le bien-



« Expliquant le motif de ce vernissage, le Directeur de l'espace culturel Le Centre, Berthold Hinkati souligne que la femme est l'incarnation du divin. « Tout comme le divin peut donner naissance à une créature par la maternité, la femme, comme nous le savons, fait beaucoup en matière d'éducation, la maternité et autres » Cette exposition

sonne comme un hommage qu'on rend à la femme, tout en disant en même temps qu'il est bien de retenir des jours pour la célébrer, même s'il serait encore mieux de la célébrer de façon perpétuelle. Il n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction de voir le public se déplacer massivement pour venir découvrir cette exposition.



être de chaque être humain. Pour Ninon Ahoudjinou, ce rendez-vous sportif a permis le dépistage de plus de deux cents participants aux maladies cardio-vasculaires, le diabète, la drépanocytose. Pour lui, il est important de faire des activités sportives afin de prévenir les maladies non transmissibles mais très nuisibles. La marche a pris fin avec des exercices d'étirement. Du côté des participants, l'on se réjouit de la bonne ambiance et de l'encadrement qui ont pré-

valu tout au long de cette marche sportive. On se dit prêt à prendre part à la prochaine édition. En attendant, les personnes handicapées ou non sont invitées à prendre part à « Tout handicap marche » qui aura lieu à Cotonou dimanche prochain avec pour lieu de départ, le ministère du Cadre de vie sis à Ganh non loin de la Cour Constitutionnelle. Il faut noter que plusieurs clubs de sports et Lions ont pris part à cette 2^e édition de « Tout Abomey-Calavi marche ».

CANAL+

CHAQUE JOUR EST UNE FÊTE

DÉCODEUR HD

1 000 ^{FCFA}*

~~5 000~~ ^{FCFA}

DES EVASION

* Offre valable jusqu'au 31/12/2024 dans la limite des stocks disponibles pour tout nouvel abonnement à partir de la formule EVASION des OFFRES CANAL+. Parabole offerte. Hors frais d'accessoires. Prix TTC maximum conseillé. Voir Tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

**REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE**

**30 JOURS
OFFERTS** **

A TOUT CANAL+

** Offre valable du 14 novembre au 31 décembre 2024 pour tout réabonnement à la dernière formule active. Valable deux fois sur la période. Voir tarifs et conditions auprès de votre Distributeur Agréé.

